



École Carle
Respect- Positivité - Collaboration

Document à l'intention des parents

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

À notre école les valeurs de respect, de positivité et de collaboration sont très importantes puisqu'elles favorisent un climat sain et sécuritaire. L'impact est non négligeable sur les apprentissages, l'épanouissement personnel et le sentiment de bien-être de nos élèves. C'est pour cette raison que nous mettons en place un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

Portrait de la situation :

Nous avons compilé les billets remis pour manquement au code de vie particulièrement les billets de manquements majeurs. Grâce à l'utilisation du logiciel Optania, nous avons pu extraire les caractéristiques spécifiques des manquements consignés.

Nous avons recensé 51 cas de violence au cours de l'année 2023-2024. Les élèves signalent subir principalement des actes de violence pendant les récréations, l'heure du dîner et sur le chemin entre l'école et la maison. Les intervenants traitent de nombreux conflits qui ont commencé en dehors des heures d'école. Nous avons été informés de 49 cas d'intimidation ou de violence, 2 cas d'intimidation en ligne, et aucun cas de nature sexuelle.

Il est notable que la violence s'exprime différemment entre les garçons et les filles. Chez les filles, elle prend principalement la forme de violence verbale, tandis que chez les garçons, elle se manifeste davantage sous forme de violence verbale ou physique. Suite au sondage, nous avons constaté que l'application des règles de vie n'était pas toujours cohérente.

Globalement, nous bénéficions d'une collaboration positive des parents. Plusieurs d'entre eux sollicitent notre aide pour résoudre des conflits qui ont débuté en dehors de l'école. Bien que la cyberintimidation soit apparue, elle reste marginale. Les différents comités de travail, tels que le projet éducatif, le comité de la bienveillance et le plan de lutte, collaborent pour élaborer des outils permettant au personnel de guider leurs actions afin de promouvoir les valeurs de l'école.

Priorités identifiées en lien avec le portrait et l'analyse de la situation	
Priorité 1	Les règles de conduite, donc le référentiel disciplinaire (système de fiche) a été retravaillé et expliqué à tous.
Priorité 2	Des activités de prévention et de gestion des émotions devront être mises en place et il sera essentiel d'avoir une continuité dans le temps afin que tous les intervenants soient impliqués.
Priorité 3	Élaborer un protocole d'intervention qui inclut un suivi des événements pour soutenir le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
Priorité 4	Former les intervenants pour la violence à caractère sexuel

Les priorités en matière de prévention en lien avec les violences à caractères sexuel :

Aucun cas de nature sexuelle ne nous a été signalé, cependant, nous sommes intervenus sur des incidents impliquant un langage inapproprié de nature sexuelle à l'occasion. Actuellement, l'absence de données spécifiques ne nous permet pas d'identifier des tendances ou des constats concernant les violences à caractère sexuel. Nous envisageons d'agir en amont en mettant en place des mesures de prévention spécifiques pour aborder cette problématique.

Voici quelques définitions :

Conflit	Violence	Intimidation
<p>Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Les conflits font partie de la vie et sont nécessaires pour apprendre. Ils peuvent se régler par la négociation ou la médiation. Le conflit pourrait entraîner des gestes de violence.</p> <p>L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.</p> <p>(Art. 13 LIP)</p>	<p>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique et sexuelle;</p> <p>Exercée intentionnellement contre une personne;</p> <p>Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser et de l'opprimer;</p> <p>En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens »</p> <p>(Art. 13 LIP)</p>	<p>« Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non;</p> <p>À caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;</p> <p>Dans un rapport caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées;</p> <p>Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »</p> <p>(Art. 13 LIP)</p>

Confidentialité :

Nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité des personnes impliquées. Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**. Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Nos moyens :

1. Retravailler le système de référentiel disciplinaire (fiches).

Nous avons une procédure d'encadrement disciplinaire (billets mineurs et majeurs pour lesquels une gradation d'intervention est prévue. Cette procédure est utilisée par tous les intervenants. Les billets de manquements majeurs ont été révisés afin de refléter notre modèle d'intervention.

FICHE DE SUIVI DES MANQUEMENTS MAJEURS

Identifiants

Nom - Prénoms : _____
 Groupe : _____ Intervenant / Niveau : _____
 Date : _____ Heure : _____

Lieu de l'incident :

Corridor Cour d'école Gymnase Déplacement hors établissement
 Classe Service de garde Atrium Autre : _____
 Service de bus Toilette Autres parties : _____

Forme de geste :

Physique Écrite Social
 Verbal Cybermoyens Autres parties : _____

Description sommaire de l'incident :

Violence (Méfiance) :

Toute manifestation de force, de force verbale, acte, physique, psychologique ou sexuelle
 Avoir pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la honte, de la honte ou de l'humiliation
 En attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation (Méfiance) :

Tout comportement, parole, acte ou geste dirigé au sein
 À caractère répété
 ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la honte ou de l'humiliation, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées
 Avoir pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de la honte, dévaloriser, aggraver ou compromettre

Gradation

Recherche avec l'adulte + fiche de réflexion avec signature du parent.
 Recherche avec l'adulte aux 2 élèves + fiche de réflexion avec signature du parent.
 Suspension interne d'une demi-journée.
 Suspension interne 1 semaine.
 Suspension externe. Rencontre avec les parents et la direction avant de réintégrer la classe. Tous les travaux doivent être complétés également.
 La direction se garde le droit de suspendre à l'école en tout temps selon la gravité du geste.

Suite à l'incident :

Suspension à l'école le : _____
 Suspension à l'extérieur le : _____ Retour le : _____
 jour et heure

Contact avec le parent de l'auteur : _____
 jour et heure

Contact avec le parent de la victime : _____
 jour et heure

NATS AU QUÉBEC

FICHE DE SUIVI DES MANQUEMENTS MAJEURS

Intervention

Type d'intervention : _____
 Rencontre avec le T.E.S. : _____
 Rencontre avec la direction : _____
 Geste réparateur envers la personne concernée : _____
 Explication de la différence entre un évènement d'intimidation et un évènement de violence.
 Maintenir les éléments de confiance qui seront à être avec : _____
 Rappel de la politique contre les évènements de violence et d'intimidation et des responsabilités du milieu scolaire en regard du plan de lutte : _____
 Planifier une rencontre avec le parent du milieu scolaire : _____
 Informer l'école des conséquences : _____

Description sommaire de l'intervention :

Geste réparateur choisi par l'élève et l'intervenant :

Planification de suivi de l'intervention :

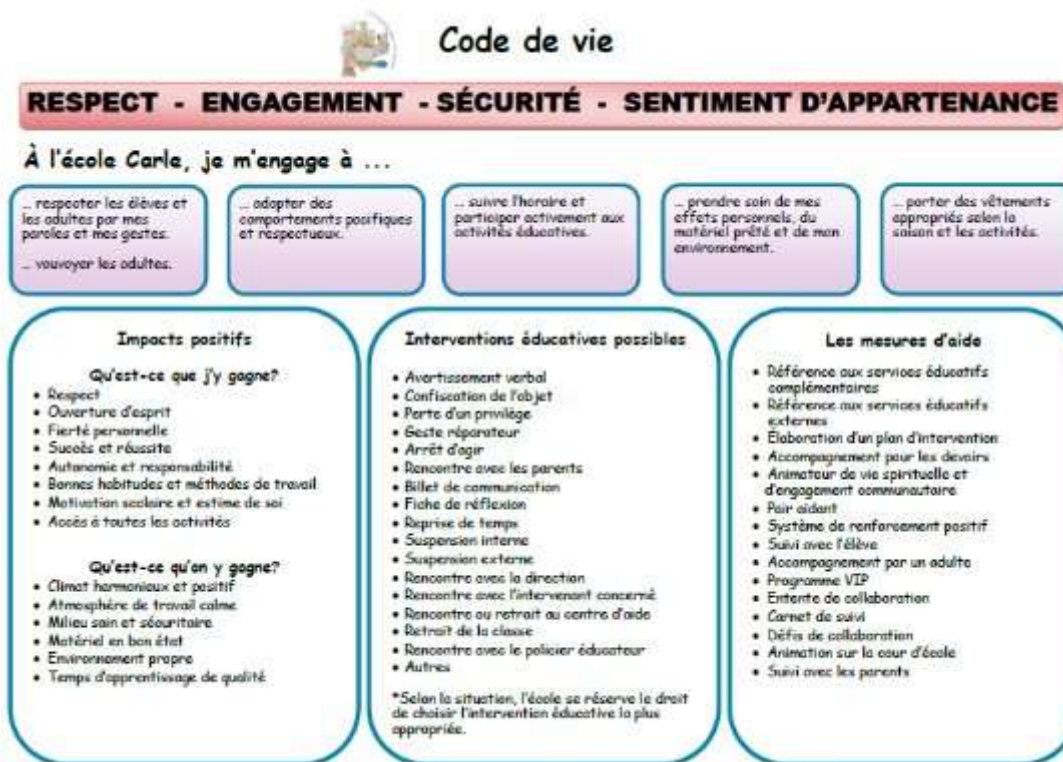
Dans 7 jours (LJ/MR/MAJ)
 Dans 1 semaine (LJ/MR/MAJ)
 Dans 1 mois (LJ/MR/MAJ)

Notes ou commentaires :

Signature de l'intervenant : _____
Signature de la direction : _____
Signature de l'adulte parentale : _____

2. Application du code de vie éducatif (enseignement, modelage, affichage des règles).

Les valeurs de l'école et le code de vie sont bien visibles dans l'agenda et dans le bureau des intervenants. Les règles sont expliquées dans toutes les classes en début d'année et signature des parents et des élèves demandées en début d'année scolaire.



3. Mise en place d'un système de renforcement positif école (coups de cœur).

Les "coups de cœur" est un système d'émulation d'école qui valorise les bons coups des élèves. Nous enseignons des comportements clairs en lien avec les valeurs de l'école (Respect, positivité et collaboration) En groupe classe, ils accumulent des coups de cœur afin de remporter les prix sur les différents paliers lorsqu'ils adoptent de bons comportements.

Coups de coeur

Légende:
Palier bleu: une collation avec mon enseignant(e)
Palier rose: film et popcorn
Palier mauve: Jeux en équipe à l'ordinateur

1 étoile = 5 collants

Groupe: _____

COUP DE COEUR

Nom de l'élève : _____
Groupe : _____
Remis par: _____

Tu fais rayonner la valeur :

RESPECT
 Positivité
 COLLABORATION

Parce que tu as su : _____

4. Mise en place d'un système de dénonciation rapide et confidentiel des situations problématiques.

Les élèves peuvent demander de rencontrer la TES en confidentialité ou remplir un formulaire mis à leur disposition au secrétariat.



**Formulaire de dénonciation
d'un geste de violence et/ou d'intimidation**

Ce document est confidentiel, seule la personne responsable pourra le lire.

Date de la plainte : _____

Nom de la personne qui remplit ce formulaire : _____

Je remplis ce formulaire parce que :

Je vis une situation :

Je suis témoin d'une situation :

Selon toi, il s'agit d'une situation (coche) :

D'intimidation **De violence**

Auteur des gestes de violence ou d'intimidation : _____

Quand cela est-il arrivé ?

Jour : _____ heure : _____ h _____

Où cela est-il arrivé ?

autobus scolaire o	vestiaire o	chemin de l'école o	couloirs o
cour de récréation o	classe o	internet o	escaliers o
bibliothèque o	toilettes o	autre : _____	

Description de l'événement (gestes commis, fréquence des événements, durée, moyens utilisés pour faire cesser la situation, etc.) :

Merci de nous faire confiance !

Dépose cette feuille dans la boîte aux lettres sur la porte du bureau de la TES.
Nous interviendrons rapidement et tu seras informé des interventions prises.

5. Surveillance sur la cour accrue

Chaque surveillant lors des récréations et des périodes de diner, a une section précise d'attribuée pour sa surveillance. Ils se déplacent dans la cour afin d'assurer une surveillance active.

6. Modelage de gestion des conflits à l'aide d'affiches et de la plateforme Moozoom

Tous les intervenants utilisent la technique de gestion des conflits en quatre étapes. Utilisation de la plateforme Moozoom pour l'apprentissage des bons comportements.

7. Promotion de la boîte de dénonciation

Dans le bureau de la TES école, il y a une boîte aux lettres dans laquelle les élèves peuvent dénoncer toute situation d'intimidation ou de conflit de manière anonyme. Nous avons aussi installé une affiche qui explique le fonctionnement de la boîte aux lettres près de la porte.

8. Ateliers et conférences offerts par les partenaires ou conférencier externes en grand groupe et en sous-groupe.

(Espace Outaouais, atelier Adojeune, conférences...)

Ateliers hors-pistes et parapluie offerts par la TES

9. Formations offertes

Pour le personnel dispensé par le ministère de l'éducation en lien avec les violences à caractère sexuelle ainsi que des formations disponibles sur Scholago.

10. Promotion du volet d'éducation à la sexualité dans le programme CCQ

11. Transmission du document faisant état de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte.

(Voir site de l'école)

Faire équipe pour le bien de tous :

Pour un climat serein et un accompagnement des élèves efficace, il est important :

- Faire équipe dans la recherche de solution ;
- Agir ensemble pour soutenir l'élève dans les différents moyens à mettre en place à la maison et dans le milieu scolaire;
- Collaborer et être solidaire malgré les difficultés afin d'obtenir une résolution satisfaisante pour tous;
- Encourager un échange constant permettant une compréhension commune de la situation.

Actions :

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées. Il est important d'aviser les parents et d'appliquer les règles prévues sur les fiches de suivis.

Sanctions :

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé). Les fiches de suivis servent de référence.

Suivi :

Un suivi est fait avec les élèves et les parents sont avisés. Une évaluation de la suite est faite et les interventions sont adaptés aux besoins observés. La communication avec la famille demeure une priorité.

Modalité pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Étape 1 – Personne directement concernée ou son supérieur

Il faut tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat. La plainte peut être verbale, mais afin de faciliter le suivi, nous vous invitons à y répondre par écrit. Nous prévoyons un retour dans la 48h. Il est à noter que la personne qui reçoit la plainte bénéficie d'un délai de 10 jour ouvrable pour y répondre par écrit.

Ressources dans le milieu scolaire :

Dans l'établissement scolaire

Direction: Véronique Bisson

Bissonv@cssd.gouv.qc.ca

Direction adjointe : Karine Proulx

Proulx1@cssd.gouv.qc.ca

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation: Marlene Haché haché@cssd.gouv.qc.ca et Naomie Inglis inglis@cssd.gouv.qc.ca

Étape 2 – Responsable du traitement des plaintes au CSSD

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de leur plainte ou si le délai de 10 jour ouvrable est dépassé, il pourra dès lors compléter le formulaire en ligne, sur le site du CSSD, afin que sa plainte soit analysée par la suite par le responsable des plaintes du Centre de services scolaire. Veuillez noter qu'il est important de transmettre votre adresse courriel afin d'obtenir un accusé de réception. La plainte peut être verbale, mais afin de faciliter le suivi, nous vous invitons à y répondre par écrit. Prière de noter que le responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaire bénéficie d'un délai de 15 jour ouvrable pour y répondre par écrit. Aucune réponse ne sera transmise verbalement.

Responsable : Marie Hélène Gauthier / Courriel : ssgt@cssd.gouv.qc.ca / Formulaire de plainte : [Cliquez ici pour consulter le formulaire de plainte](#)

Étape 3 – Protecteur national de l'élève

En ligne : formulaire sur le site internet/1 833 420-5233 (appel et texto)/ info@pne.gouv.qc.ca

Important :

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.

Ressources externes :

- Ligne parents 1 800 361-5085
- Service de police;
- 811 option 2;
- Centre de pédiatrie sociale 819 643-3000
- Commission des services juridiques 1 800 842-2213